



**ASSOCIATION
INTERNATIONALE
FORETS
MEDITERRANEENNES**

Echanges techniques pour l'élaboration des politiques forestières méditerranéennes dans les espaces naturels protégés

**Présentation du projet suite aux décisions
du Comité de pilotage du 9 juin 2006**

Le contexte général du projet

Les forêts méditerranéennes (les forêts des régions du bassin méditerranéen) occupent près de 100 millions d'hectares, sachant qu'elles sont constituées de formations végétales qui s'étagent des steppes d'alfa et d'armoise aux cédraies et aux sapinières des hautes montagnes.

Elles sont connues pour ne pas être des lieux d'une production exceptionnelle de bois (en général) mais elles sont, de l'avis de tous, d'une extrême importance pour, suivant les cas :

- Assurer une "présence végétale" dans des régions quasi désertiques, soit naturellement soit du fait de dégradations historiques anthropiques.
- Protéger les sols et les bassins versants des excès des régimes des eaux, connus en Méditerranée pour leur caractère torrentiel : érosion, inondation.
- Assurer aux territoires habités des villes et des campagnes un voisinage végétalisé offrant à la fois des ressources quotidiennes de bois, de pâturage et de menues ressources, et un décor environnant permettant la promenade et les loisirs.
- Jouer en tout cas un rôle important de banque de biodiversité et de puits de carbone.

Malheureusement, l'évolution des institutions, tant nationales que locales, ne les a pas toutes et toujours conduites à adapter les politiques publiques aux nouvelles priorités ressenties par les sociétés contemporaines et la majeure partie des espaces naturels et forestiers méditerranéens n'est l'objet que d'une bien faible sollicitude.

Un certain nombre de réseaux existent déjà, qui abordent les questions liées aux forêts méditerranéennes ; citons, sans être exhaustifs, les réseaux Medecos, Medforex... qui ont pour axe majeur les forêts méditerranéennes ou les écosystèmes méditerranéens.

D'autres groupes ou institutions, tels le Plan d'action pour la Méditerranée (du PNUE), avec ses centres d'action régionaux, dont le Plan Bleu, ont pour champ d'action la région méditerranéenne et abordent, entre autres, les questions forestières.

D'autres enfin, à vocation européenne ou mondiale, tels le WWF, l'UICN ou l'Institut forestier européen, abordent les forêts méditerranéennes en tant qu'un des éléments de leurs préoccupations.

A ces réseaux permanents s'ajoutent les équipes créées de manière plus ou moins durable en vue de s'inscrire dans les projets internationaux ou communautaires, comme Interreg, MEDA, COST...

*INTERNATIONAL ASSOCIATION
FOR MEDITERRANEAN FORESTS*

**TEL.: +33 (0)4 91 90 76 70 - FAX: +33(0)4 91 90 71 62 - 14, rue Louis Astouin 13002 Marseille France - n°SIRET 411 404 346 000 16
Email: info@aifm.org - Site Internet: <http://www.aifm.org>**

Les objectifs du projet

Au cours de la réalisation de quelques projets de ce genre comme "Problématique de la forêt méditerranéenne", RECOFORME..., il est apparu opportun de renforcer et développer les synergies qui s'y sont manifestées ; non seulement entre leurs partenaires mais en y associant de nouveaux.

Ainsi est-il proposé :

- De renforcer et de dynamiser un réseau en vue de la nécessaire prise en compte de tous les objectifs et de toutes les réalités de la gestion des espaces naturels et forestiers méditerranéens.
- De se préparer, de la manière la plus ouverte, en termes de partenaires comme de thématiques, à s'inscrire dans les projets européens (ou autres) attendus pour la période 2007-2013.
- Et, pour cela, dans le même temps, d'examiner une question cruciale mise en lumière lors des exercices précédents : "quelles politiques spécifiques pour les forêts méditerranéennes ? "

Dans les vingt dernières années ont été mises en place des structures nouvelles de gestion des territoires jugés les plus remarquables, à travers des parcs et les différentes formes d'espaces naturels protégés. Que les parcs soient nationaux, régionaux ou locaux ou que des territoires soient l'objet de toute forme de protection, **ils sont généralement des lieux d'expérimentation et de démonstration d'un aménagement et d'un développement du territoire qui donne une place plus pertinente à l'environnement et à sa culture, donc à une approche durable des politiques.**

Ainsi, bien souvent, c'est dans de tels territoires qu'il arrive que se **conçoivent** et se **mettent en œuvre** des **politiques** – ou des actions – **forestières** qui, par la suite, pourront être propagées à côté, dans les **territoires "ordinaires"**.

Néanmoins, force est de constater le manque de connaissances et de références pour permettre aux gestionnaires de ces espaces de concevoir et de conduire de telles expérimentations. C'est pourquoi il a été souhaité que soient organisés des **échanges entre gestionnaires d'espaces protégés méditerranéens sur les différentes techniques d'appréhension et de gestion des forêts.**

Le déroulement du projet

Les précédents projets, assis sur l'examen de sites pilotes et de leur gestion, ont permis de dégager des axes pour orienter les actions et les recherches région par région mais aussi collectivement. Le thème choisi de la gestion forestière dans les espaces naturels protégés méditerranéens est apparu le mieux adapté pour continuer la coopération interméditerranéenne.

Première phase en 2006

Cette coopération s'engagera sous la forme d'un atelier, fin 2006 : "**Atelier de préparation d'un projet d'échanges techniques pour l'élaboration des politiques de gestion forestière dans les espaces naturels protégés méditerranéens**".

Le terme "atelier" a été préféré à celui de "séminaire" car il exprime mieux l'étape d'une démarche de travail de préparation qui devrait aboutir en 2008 à un projet de coopération sur les forêts méditerranéennes.

L'atelier durera 2 jours. Des intervenants clefs seront identifiés pour poser la problématique des thèmes choisis. Les groupes de travail identifieront les questions prioritaires qui se posent dans la gestion forestière. Des actions de coopération seront proposées pour résoudre les problèmes soulevés.

Cet atelier aura lieu les **29 et 30 novembre 2006 à Marseille**.

La liste des partenaires du projet pour la première phase peut s'étoffer **jusqu'à fin octobre 2006**. Comme l'un des objectifs de ce projet est d'élargir le réseau en cours, il est nécessaire de rester ouvert sur cette question.

S'agissant d'un moment d'un processus évolutif, cet Atelier sera formellement organisé sous la responsabilité partagée des partenaires qui auront souscrit et auront contribué à sa mise en œuvre, mais il sera, bien entendu, ouvert à tous ceux qui souhaitent s'y associer ; sachant par ailleurs que l'objectif proposé est de progresser ensemble vers la formulation de propositions pour la période 2008-2013.

Ainsi, l'Atelier 2006 marquera, outre ses résultats propres – qui seront publiés et diffusés – une étape vers ces propositions. De la sorte, les nouveaux partenaires qui souhaiteront rejoindre la démarche et le réseau pourront apporter leur soutien et leur contribution pour l'exercice 2007.

Les thématiques qui seront développées lors de l'atelier

Les thématiques d'ensemble retenues par le Comité de pilotage sont les suivantes :

- **1. Exprimer les objectifs globaux** de la gestion des forêts méditerranéennes dans les espaces protégés.
 - Que doivent devenir les forêts méditerranéennes dans les espaces protégés en fonction des demandes sociales ?
 - Quels objectifs de gestion en vue des conditions du futur anticipant les changements climatiques et les changements de société ?

- **2. Construire des référentiels techniques et institutionnels adaptés** à la Méditerranée et aux changements à venir, dans les espaces protégés ; et **élaborer des modèles communs**.
 - Comment gérer l'adaptabilité des forêts méditerranéennes ?
 - Comment intégrer les contraintes périurbaines ?

- Comment gérer les relations entre les institutions et les propriétaires ?
- 3. **Transférer des actions expérimentées** dans des contextes technico-économiques, institutionnels et de gouvernance différents (entre les différents espaces naturels protégés, mais aussi des espaces naturels protégés vers les autres territoires).
- 4. **Concevoir des politiques de qualité** de la gestion forestière dans les espaces protégés (à travers les certifications, l'évaluation des politiques...)

Les risques naturels (inondation, incendie) sont des préoccupations majeures des partenaires. Les aspects liés aux risques et à la biodiversité sont intégrés et seront déclinés dans les thématiques retenues.

Deuxième phase en 2007

Une deuxième phase de projet sera mise en oeuvre en 2007. Le 1^{er} décembre 2006, le Comité de pilotage du projet "Echanges techniques pour l'élaboration des politiques forestières méditerranéennes dans les espaces naturels protégés" se réunira pour préciser les modalités d'actions en 2007 dans l'objectif d'élargir et de dynamiser le réseau existant et de mettre en place un projet de coopération.

Il est vraisemblable que 2007 soit consacré à l'approfondissement des conclusions du premier atelier dans l'optique d'utiliser ses acquis pour aider à la conception en commun de politiques forestières adaptées aux espaces méditerranéens.

Les partenaires qui n'auraient pas pu se joindre au projet en 2006 pourront le faire en 2007.

Le rôle de l'AIFM

L'Association Internationale Forêts Méditerranéennes, organisation non gouvernementale, a assuré, jusqu'ici, la conception et l'animation des projets Interreg (Problématique de la forêt méditerranéenne, RECOFORME). Elle a apporté son appui à quelques projets conduits par d'autres maîtres d'ouvrage, comme par exemple le séminaire *Restauration des paysages forestiers méditerranéens* (Castellabate, Italie) organisé par l'UICN en mai 2003 et le Forum régional *Secteur forestier et développement durable en Méditerranée : défis, politiques et gouvernance* (Rabat, Maroc) organisé par le Plan Bleu en novembre 2005.

L'Association est à l'origine du présent projet qu'elle a proposé à quelques partenaires qui ont déjà accepté de s'y associer (Murcie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ombrie...) parce que, sans un opérateur désigné et disposant de moyens spécifiques, une telle démarche n'est pas envisageable de manière durable.

Ainsi, l'offre de collaboration faite aux actuels et futurs partenaires est-elle assortie d'un coût que le budget, joint en annexe, fait apparaître avec un ordre de grandeur de la participation financière attendue de chaque nouveau partenaire.